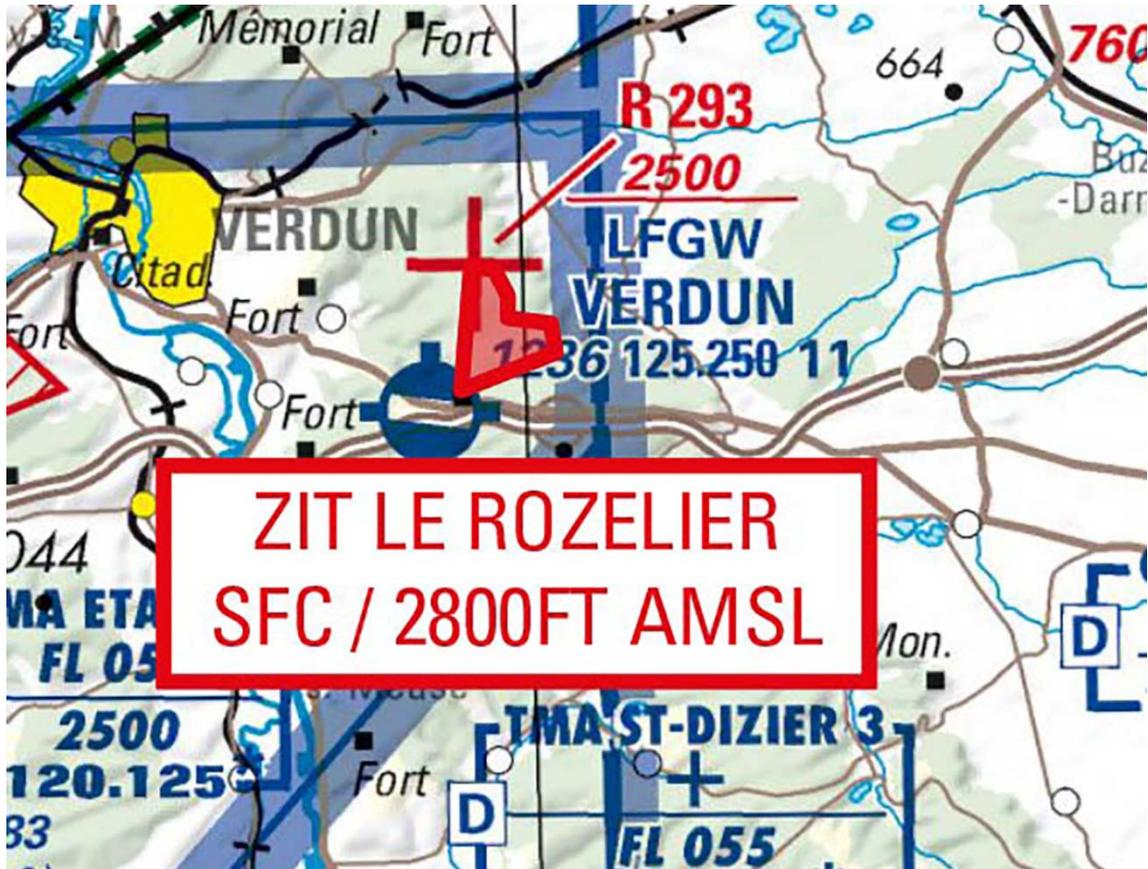


Objet : Création d'une zone interdite temporaire (ZIT) Le Rozelier (55)
En vigueur : Du 20 avril 2023 au 18 avril 2024

Lieu : FIR Reims LFEE - AD : Verdun LFGW



Extrait carte OACI 1 : 500 000 édition 2022

ACTIVITE

Interdiction de survol d'installations Défense spécifiques.

DATES ET HEURES D'ACTIVITE

H24.

STATUT

Zone interdite temporaire (ZIT) qui se substitue aux portions des espaces aériens avec lesquelles elle interfère à l'exception de la TMA ETAIN 2 lorsqu'elle est active.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG/CAM : Pénétration interdite H24, y compris les aéronefs sans équipage à bord, à l'exception :

- Des aéronefs assurant des missions d'assistance, de secours, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions ;
- Des aéronefs autorisés par le responsable des installations avec un préavis de de 5 jours ouvrés.

SERVICES RENDUS

Informations de vol et alerte.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

Limites latérales

49°09'04"N - 005°29'05"E
49°09'02"N - 005°29'30"E
49°08'43"N - 005°29'44"E
49°08'27"N - 005°29'43"E
49°08'22"N - 005°30'30"E
49°08'01"N - 005°30'34"E
49°07'36"N - 005°28'50"E
49°09'04"N - 005°29'05"E

Limites verticales

SFC/ 2800 ft AMSL

ORGANISMES A CONTACTER

Service interarmées des munitions : simu-versailles.sec-secu-defense.fct@intradef.gouv.fr